

Contrôle des affaires gouvernementales—Loi

résoudre la question; par exemple, des mesures telles que la réprimande, la discipline, la suspension et même le congédiement. Ce sont des mesures déjà existantes dans nos lois. Je pense à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui contient une disposition claire et précise concernant les conflits d'intérêts chez les fonctionnaires, et j'en ai mentionnées d'autres, monsieur le Président. Je remercie le député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce projet de loi. Il a proposé à la fin de ses remarques que le sujet soit délégué à un comité. Je pense qu'en temps et lieu, il faudrait vraiment se pencher, comme parlementaires, sur cette question qui est fort à propos, et je le remercie de m'avoir donné l'occasion de faire quelques remarques.

• (1740)

[Traduction]

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon ami et collègue, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), d'avoir présenté le projet de loi C-208 tendant à prévoir le contrôle des conflits d'intérêts dans les affaires gouvernementales. C'est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps, car nous sommes depuis des années témoins de conflits d'intérêts au sein du gouvernement. Quand on les prend sur le fait, ils n'éprouvent aucune honte et continuent à agir de cette façon. Ils n'ont même pas la décence de démissionner.

Je vous donnerai un exemple de conflit d'intérêts. Le ministre des Transports (M. Axworthy), le député de Winnipeg-Fort Garry, a transféré récemment la vérification des comptes de la Société des ports nationaux du vérificateur général à un ami de Winnipeg, un partisan libéral. Bien entendu, nous nous y connaissons bien en ports à Winnipeg; c'était donc tout naturel de songer à cet endroit. Le ministre des Transports transfère sans vergogne un morceau de choix à son ami de Winnipeg qui est agent libéral officiel chargé de recueillir des fonds pour le parti et de les transmettre à Ottawa depuis 1978.

Voilà un exemple de conflit d'intérêts. Nous ne devrions pas utiliser nos pouvoirs de député ou de ministre pour récompenser nos amis de cette façon. Cela inquiète vivement le vérificateur général qui a déclaré que ces nominations devraient sembler impartiales aux yeux de tous les Canadiens. Il n'y a rien d'impartial quand on confie la vérification de la Société des ports nationaux à un partisan libéral à Winnipeg, monsieur le Président. Il existe un véritable conflit d'intérêts.

M. Evans: Pourquoi ne dites vous pas ces choses en dehors de la Chambre?

M. Fisher: Allez les répéter en dehors de la Chambre.

M. Evans: Je vous poursuivrai en justice.

M. McKenzie: J'entends les libéraux crier et vociférer, monsieur le Président. Ils prétendent que je crains d'attaquer les libéraux en dehors de la Chambre. J'attaque les libéraux ici et

en dehors de la Chambre depuis 20 ans et je continuerai à les dénoncer chaque fois que l'occasion se présentera.

M. Evans: Vous vous contentez d'attaques sur le parquet de la Chambre.

M. McKenzie: J'aimerais également mentionner notre ancien collègue à la Chambre, feu l'honorable Walter Baker. Cette question le préoccupait beaucoup.

M. Evans: Vous n'avez pas le droit de citer le nom de Walter Baker.

M. McKenzie: Il avait présenté un projet de loi d'initiative privée concernant les conflits d'intérêts. M. Baker soutenait que les anciens ministres et les anciens serviteurs de l'État assujettis au code de conduite devraient être condamnés à payer des amendes pouvant atteindre \$10,000 pour chaque violation des normes de conduite dans une situation de conflit d'intérêts. Le projet de loi de M. Baker résultait du sentiment de frustration éprouvé par les députés de l'opposition qui n'avaient pas réussi à obtenir la démission du ministre des Finances (M. Lalonde) qui avait participé à la conclusion d'un arrangement spécial avec un autre ancien ministre libéral. Il a été dénoncé mais n'a pas eu l'honneur ni la décence de démissionner. Voilà pourquoi nous avons besoin de ce genre de mesure comme l'ont expliqué mon ami de Halifax-Est et le regretté Walter Baker.

Ce dernier soutenait qu'il fallait que la loi prévoit des sanctions régissant la conduite des serviteurs de l'État puisque les lignes directrices facultatives en matière de conflit d'intérêts édictées par le premier ministre (M. Trudeau) ne donnaient pas de résultats. Nous avons eu amplement la preuve au fil des années que ces lignes directrices facultatives étaient tout simplement inefficaces. Nous avons maintenant besoin de lois pour corriger cette situation.

M. Baker faisait remarquer plus loin que la vie publique au Canada s'était trouvée avilie par les révélations entourant l'affaire du Coalgate. On peut bien sûr en trouver un autre exemple dans le cas du contrat accordé par le ministre des Transports à un de ses amis de Winnipeg. Voilà pourquoi beaucoup de Canadiens sont dégoûtés par le Parlement, les députés et ce genre de conduite.

Le 15 mars, j'ai été fier et attristé à la fois de voir mon ami et ancien collègue, l'ancien député de Scarborough-Est (M. Gilchrist), remettre sa démission parce qu'il devait répondre d'accusations de fraude fiscale. Il a fait ce que l'honneur commande de faire dans la tradition parlementaire. Il a démissionné. J'aimerais faire lecture du passage suivant de sa déclaration: «J'ai la conviction inébranlable que mes électeurs ont droit d'être représentés le mieux possible sans que le moindre doute ne vienne ternir l'intégrité de leur député.» Voilà une déclaration qui l'honore, et il a fait ce que l'honneur lui commandait de faire. Nous connaissons le cas d'un autre député libéral qui a eu à répondre d'accusations de fraude fiscale. Nous ne l'avons pas vu quitter son siège pour autant.